



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5419

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musées Gadagne et l'INRAP pour l'étude et la valorisation du bateau VIVIER issu des fouilles du parking St Georges

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5419 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEES GADAGNE ET
L'INRAP POUR L' ETUDE ET LA VALORISATION DU
BATEAU VIVIER ISSU DES FOUILLES DU PARKING ST
GEORGES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a pour mission d'assurer, sur prescription de l'Etat, la détection et la sauvegarde par l'étude des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics et privés concourant à l'aménagement du territoire. L'archéologie préventive relève d'une mission de service public conformément au principe posé par l'article L.521-1 du code du patrimoine (CPAM). Dans ce cadre, l'INRAP réalise l'exploitation scientifique des opérations archéologiques et la valorisation des résultats obtenus. Il concourt ainsi à la diffusion, auprès des différents publics, des connaissances archéologiques. Pour ce faire, il a la faculté de collaborer à des actions de communication et de valorisation en partenariat notamment avec les collectivités territoriales, les musées et les autres acteurs culturels et/ou scientifiques.

Entre 2002 et 2004, les fouilles archéologiques préventives menées par l'Inrap pour un aménagement de Lyon Parc Auto, sur le site du parc Saint-Georges, dans le quartier inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco, ont permis la découverte exceptionnelle de 16 bateaux de l'époque antique à moderne. Ces embarcations illustrent la vie quotidienne des artisans lyonnais dans cette zone portuaire, leur artisanat et les techniques de construction navale caractéristiques de cette région.

Le Musée Gadagne, Musée d'Histoire de Lyon est dévolutive des archives du sol lyonnais pour les périodes historiques parmi lesquelles le patrimoine mobilier provenant des fouilles du Parc Saint-Georges.

Dans le cadre de la refonte de son parcours permanent, le Musée d'histoire de Lyon a décidé d'assurer la conservation de la barque-viviers LSG 15, datée du 16^e siècle afin de l'exposer dans une nouvelle salle placée au cœur de la thématique *Vivre avec le Rhône et la Saône*.

Conscients des enjeux citoyens de l'archéologie, le Musée Gadagne et l'INRAP souhaitent unir leurs efforts et mutualiser leurs moyens et compétences afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine archéologique de la Ville de Lyon, révélé dans le cadre de l'opération du Parc Saint-Georges à Lyon, de diffuser les résultats de la recherche et de sensibiliser à l'archéologie les publics concernés.

A cette fin, les deux partenaires désirent mener conjointement un projet d'étude et de présentation de la barque LSG 15 au cœur du parcours permanent du Musée d'Histoire de Lyon (MHL), plus précisément *Vivre avec le Rhône et la Saône* qui sera ouvert au public à partir de l'automne 2020.

Un projet de collaboration de caractère culturel et scientifique a été élaboré, dans le cadre duquel l'INRAP complètera l'analyse scientifique initiale de l'épave réalisée lors de la

fouille - cette étude donnera notamment des informations inédites sur les techniques de construction, les matériaux employés, la datation et permettra également de resituer l'embarcation dans l'histoire de la navigation fluviale - , s'associera à la présentation muséographique de la barque dans le nouveau parcours permanent et participera à la réflexion sur la valorisation, à travers une journée d'étude sur les apports scientifiques de l'étude de cette embarcation organisée par le musée d'histoire de Lyon.

L'INRAP bénéficiera de 50 entrées gratuites au musée au profit de son personnel.

Les conditions de ce partenariat culturel et scientifique sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu l'article L 5121-1 du code du patrimoine ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1 - La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Gadagne et l'Institut national de recherches archéologiques préventives, est approuvée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER